

INFO CARTE D'IDENTITE

Depuis le 14 mars 2017, les Cartes Nationales d'identité (CNI) sont délivrées dans le cadre d'un processus entièrement dématérialisé, identique à celui des passeports.

Les CNI sont prises en charge dans les collectivités possédant un Dispositif de Recueil : **Desvres, Marquise, Boulogne-sur-Mer** ou toute mairie ayant un dispositif de recueil en France.

Quelques dispositions à savoir :

Imprimé CERFA de CNI : à retirer dans une mairie.

Majeur : présence obligatoire au dépôt de la demande et à la remise (empreintes)

Mineur : la présence du mineur, quel que soit son âge est obligatoire au dépôt de la demande. A la remise, la présence du mineur de moins de 12 ans est facultative. La CNI est remise au représentant légal.

Prise des empreintes : dans les mêmes modalités que les passeports. La prise d'empreinte est obligatoire à compter de l'âge de 12 ans.

L'usager est informé de la mise de disposition de la CNI en mairie de Desvres par SMS

Restitution du dossier : à l'usager lors de la remise de la CNI. L'ancienne carte est conservée pour destruction.

Les pièces à fournir restent inchangées

MODALITES A COMPTER DU 14 MARS 2017 POUR ETABLIR UNE CNI EN MAIRIE DE DESVRES :

1. Je retire dans ma commune ou la mairie de Desvres le CERFA – cartes d'identité / passeport
2. Je remplis le CERFA et je collecte les pièces à produire
3. Si je dispose d'un ordinateur et d'une imprimante, je remplis ma pré-demande en ligne sur le site : Service-Public.fr – espace « particulier ». Un numéro de dossier m'est attribué. Il est indiqué en mairie de Desvres, lors de votre venue à l'agent.
4. Je prends rendez-vous en Mairie de Desvres en appelant au 03.21.91.67.61. Je viens avec mon dossier papier afin que l'agent vérifie les pièces administratives et scanne l'ensemble des pièces jointes + prise d'empreintes s'il y a lieu.
5. Dès réception de mon SMS, j'appelle en mairie de Desvres au 03.21.91.67.61 afin d'obtenir un rendez-vous pour le retrait. Le demandeur de la CNI doit être présent pour le retrait de la CNI sauf si enfant de moins de 12 ans.

Les horaires CNI+ passeports :
<ul style="list-style-type: none">• Lundi et vendredi de 8h à 11h30• Mercredi de 8h à 11h30 de 13h30 à 17h

6. Les cas particuliers seront examinés lors de la prise de rendez-vous notamment pour les horaires.

Vous pouvez également effectuer cette démarche auprès de la Mairie de Boulogne-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8h à 17h en prenant rendez-vous au 03 21 87 80 87.

Les agents de la mairie de Samer restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.